

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2018/04/74 DBa/NC

Paris, le 17 avril 2018

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Prévavis de grève couvrant la période de 0 H à 24 H du mardi 1^{er} mai 2018 au jeudi 31 mai 2018

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève couvrant la période de 0 H à 24 H du mardi 1^{er} mai 2018 au jeudi 31 mai 2018.

Il concerne les **personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière (secteur sanitaire, social et médico-social) relevant de notre Fédération.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

POUR LA FONCTION PUBLIQUE :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- Un vrai plan de titularisation des contractuel-les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition, du Code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL ;
- La préservation du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usagers.
- Le refus des mesures annoncées dans le cadre du projet Action Publique 2022 ;
- Un réel dialogue social par le respect du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et l'attribution des moyens de fonctionnement nécessaires.

POUR LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE :

- L'abrogation de la Loi HPST et de la Loi Santé ;
- L'abandon des GHT ;
- L'arrêt des enveloppes limitatives, de la baisse des tarifs et des CREF ;
- L'arrêt des fermetures de lits ;
- L'attribution des moyens supplémentaires permettant aux établissements d'assurer leur mission ;
- La recapitalisation des établissements publics de santé ;
- L'annulation de la réforme de la tarification des EHPAD ;
- L'application du ratio de « un agent pour un résident » prévu au Plan solidarité grand âge ;
- Le maintien de tous les postes, de tous les services, de tous les hôpitaux ;
- La non publication de l'article 93 du titre IV de la loi du 9 janvier 1986 organisant les licenciements ;
- Le refus du plan de réforme global du système de santé annoncé le 13 février 2018.

Afin de permettre aux personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière (secteur sanitaire, social et médico-social) relevant de notre Fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose des **préavis de grève de 0 H à 24 H pour les journées suivantes :**

1^{er},2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30, et 31 mai 2018.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Denis BASSET
Secrétaire Général
Branche santé

